



Sidiailles

La saison estivale 2015 fut une nouvelle fois très réussie quant à la fréquentation et au développement de la base nature aventure de Sidiailles. Plus de 60 000 visiteurs, touristes français et étrangers mais également une clientèle locale, sont venus se dépayser, se détendre dans un cadre exceptionnel.

L'ensemble des activités sur le site est désormais géré par la Société Antipodes avec de jeunes responsables dynamiques, sympathiques et surtout professionnels. Le parc Branché Aventure, des parcours hauts en couleur aux difficultés croissantes attirent les petits comme les grands sportifs, les balades sur l'eau pour les promeneurs et le snack au bord de la plage pour une petite pause. Sans compter l'étendue du site pour pique-niquer, le sentier de randonnée...

L'ampleur des activités nécessite une vigilance accrue quant à la sécurité des usagers. Nous constatons avec satisfaction qu'aucun accident ni incident majeur pendant cette saison ne soit venu perturber la bonne marche du site, mais il ne faut pas baisser la garde. De nombreux contrôles sont effectués régulièrement tant au niveau de la qualité de l'eau que pour les activités et l'environnement.

Le développement de la base de Sidiailles, source de retombées économiques pour le territoire reste une priorité pour la Communauté de Communes Berry Grand Sud, consciente que cet attrait touristique est indispensable pour la redynamisation de notre région.

Saint-Vitte

Saint-Vitte est une petite commune de 138 habitants limitrophe avec le département de l'Allier.

Notre village, s'il ne possède plus que deux commerces et un atelier de loisirs créatifs, peut par contre s'enorgueillir d'une douceur de vivre incomparable.

Le conseil municipal de Saint-Vitte a souhaité quitter la Communauté de Communes du Val de Cher et intégrer la Communauté de Communes Berry Grand Sud pour plusieurs raisons.

D'une part, bien que la vie communale Saint-Vittoise soit tournée vers le département de l'Allier et en particulier, vers la commune de Vallon-en-Sully, il est certain que ses commerces, tous les services publics, administratifs, judiciaires et médico-sociaux dont la commune dépend, sont implantés dans le département du Cher.

D'autre part, les administrés de Saint-vitte élisent leurs représentants départementaux dans le Cher. Enfin, notre commune a toujours fait partie du canton de Saulzais-le-Potier devenu maintenant Canton de Châteaumeillant.



M. Berçon,
maire de Saint-Vitte



CULTURE

Saison culturelle 2016

Comme chaque année, le Contrat Culturel de Territoire propose une saison culturelle exceptionnelle et innovante. Elle s'appelle Ballade en Boischaud. Elle comprend deux volets.

La diffusion :

La programmation 2016 proposera :

- de la musique,
- du théâtre,
- du conte,
- une soirée cabaret,
- une soirée humour,
- une conférence,
- un spectacle de danse contemporaine,
- une journée son, lumière, image numérique et pyrotechnique.

L'action culturelle :

En accompagnement de la diffusion :

- Création musicale avec les chanteurs et choristes amateurs du territoire et la Scène Détournée de la Maison de la Culture de Bourges.
- L'intervention d'une chorégraphe sur 5 séances avec les collégiens de Châteaumeillant.
- Ateliers d'initiation à la culture numérique avec Ciclic pour

Fête de la musique

Beddes a accueilli le **festi'chant** en Boischaud 2015. 500 personnes ont profité de la programmation de qualité et de l'organisation mise en place avec la municipalité et les bénévoles du comité des fêtes de Beddes. Rendez-vous le samedi 25 juin 2016 à Ids-Saint-Roch.



Invitation - Vœux

Le Président de la Communauté de Communes Berry Grand Sud et l'ensemble du Conseil Communautaire vous invitent à la présentation de leurs vœux, **le vendredi 8 janvier 2016, à 19 h 30, à la salle des fêtes du Châtelet.**



la journée du 9 juillet.

- Activités théâtre annexes du 5^e Festival d'Acteurs en Berry dans différentes communes.
- Sensibilisation des habitants du secteur de Culan autour de la programmation du concert «Météores»
- Spectacle scolaire Nou(r)s pour les maternelles CP, CE1 des écoles et RPI de la CDC.
- Ateliers de création artistique autour de la photographie et des Arts Plastiques pour les jeunes du Centre de Loisirs pendant les petites vacances scolaires.

Les **autres volets** du Contrat Culturel de territoire

- L'enseignement artistique musique avec l'école de musique « Musique en Boischaud Marche » et l'ouverture des cours d'instruments à vent en commun avec l'harmonie du Châtelet.

- Le réseau des bibliothèques qui seront mis progressivement en réseau et informatisés.

Reportez-vous

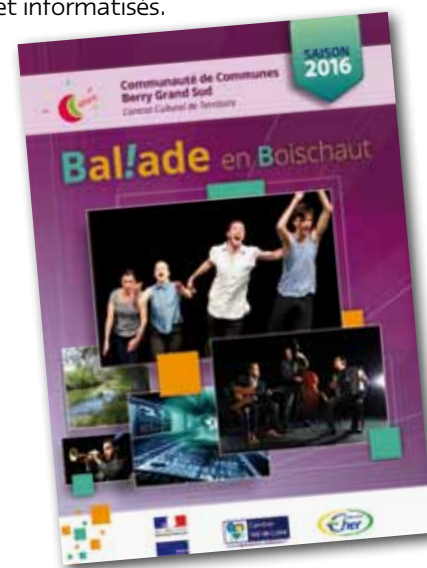
à la brochure du

Contrat Culturel de

Territoire

pour avoir tous

les détails.



Statistiques - Saison culturelle 2015

Les chiffres de la saison culturelle 2015 par trimestre répartie sur dix-huit communes :

- 1^{er} trimestre : 5 manifestations - 487 entrées

- 2^e trimestre : 6 manifestations - 900 entrées

- 3^e trimestre : 9 manifestations - 879 entrées

- 4^e trimestre : 3 manifestations - 1010 entrées

Soit un total de 23 manifestations et 3276 entrées.



Lettre d'information - Décembre 2015



CDC BERRY GRAND SUD



Le mot du Président

C'est toujours avec un réel plaisir que j'ouvre la lettre de notre Communauté de Communes. Cette lettre est un moyen de communication nécessaire et indispensable même si je déplore que beaucoup de foyers ne la reçoivent pas. Malheureusement cela est indépendant de ma volonté.

Bien qu'internet ait pris sa place ces dernières années, tout cela n'est pas suffisant et je vous réaffirme que des réunions publiques seront organisées dès lors que les nouveaux statuts seront validés par la Préfecture du Cher. Cette nouvelle année qui s'annonce sera sans aucun doute un tournant important pour la Communauté de Communes.

De la phase réflexion, constitution de projet, nous allons passer à la réalisation. Le centre de loisirs au Châtelet devrait voir le jour en 2016, de même, la reprise du Foyer logement de Vesdun qui a fait l'objet d'une étude importante mais nécessaire au vu de la complexité du dossier. Enfin un projet qui n'est pas des moindres et auquel je suis très attaché : l'organisation médicale sur le territoire, compétence intitulée «**Etudes et réalisation de tout projet de nature à accompagner l'organisation médicale et/ou paramédicale de santé sur l'ensemble de son territoire**», a été transférée à la Communauté de Communes en date du 18 novembre 2015.

Dans le cadre de nos compétences récemment redéfinies en application de la loi NOTRe publiée en août 2015, bien d'autres actions seront entreprises et vous en serez, bien entendu, tenus informés au cours des prochains mois. Cette mise en œuvre de la réforme territoriale, nous nous y étions déjà préparés en travaillant nos axes d'intervention. Un travail en concertation avec l'ensemble des élus et les services de l'Etat a été mené.

Pour ma part, mon souhait n'est pas de se substituer aux communes mais bien d'appliquer le mieux possible cette réforme, tout au moins se mettre en conformité avant le 1^{er} janvier 2017, date butoir. Je dois prendre en compte le souhait de chaque commune de leur laisser ce qu'elles sont en mesure de continuer d'exercer.

La Communauté de Communes évolue et cette évolution va se poursuivre. La fibre optique sera, entre autres, une orientation et, sans doute, un investissement considérable mais un atout incontournable pour rendre attractif notre région. Le développement économique est une préoccupation majeure pour nous, élus. Nous allons nous efforcer de maintenir voire étendre les services, nécessaires et indispensables pour notre territoire, soutenir l'activité existante notamment la filière élevage, et nous engager dans la croissance verte.

Nous devons réussir, mais nous y parviendrons en **nous fédérant et en nous réunissant**, je suis et serai disponible et personnellement attentif à l'attractivité de notre territoire.

En cette fin d'année et à l'approche des fêtes, je vous souhaite à toutes, et à tous, à vos proches, vos familles, une bonne année 2016 et je serai heureux de vous accueillir **le vendredi 8 janvier 2016 à 19 heures 30 lors de la présentation de mes vœux**, qui se déroulera à la salle des fêtes du Châtelet.

Jean-Luc BRAHITI,
Président de la Communauté
de Communes Berry Grand Sud.

Compétences

Une Communauté de Communes doit exercer un certain nombre de compétences, déterminées par la loi, en lieu et place de ses communes membres.

Au 1^{er} janvier 2015, les Communautés de Communes Terres du Grand Meaulnes et Boischaud Marche ont fusionné donnant naissance à la Communauté de Communes Berry Grand Sud. Les compétences de la nouvelle Communauté de Communes résultent de la juxtaposition de celles des deux Communautés de Communes initiales. Durant l'année 2015, une réflexion et une concertation ont été engagées entre les élus de la Communauté de Communes et les services de l'Etat pour assurer une nécessaire actualisation des compétences avec pour objectifs :

- De dégager les priorités d'actions de la Communauté de Communes et les accorder à des compétences que nous pourrions réellement et efficacement exercer pour les années à venir.
- De réaliser un toilettage indispensable (élimination des doublons, repositionnement dans les groupes de compétences adéquats),
- D'intégrer les nouveautés issues de la loi NOTRe publiée le 8 août 2015,
- Prendre en compte le souhait de nombreuses communes de leur laisser ce qu'elles peuvent, en toute pertinence et légitimité, continuer à exercer.

Les Communautés de Communes sont appelées à prendre une place de plus en plus grande dans la gestion des projets de proximité, au côté des communes, et c'est une volonté du législateur. Certaines compétences sont obligatoirement transférées et pour d'autres, la Communauté de Communes aura à définir l'intérêt communautaire, afin de préciser le contour de nos actions. Lors de son dernier conseil communautaire, la nouvelle rédaction des compétences a été actée et va nous permettre d'entrer enfin dans une phase opérationnelle. Elle le sera dès lors que les communes auront approuvé, dans les trois mois qui viennent, cette modification statutaire.

I Groupe de compétences obligatoires

1 Sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes : Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

Fonds de concours

Le conseil communautaire a décidé de mettre en place un système de versement de fonds de concours de la Communauté de Communes vers ses 32 communes-membres à raison de 10 000 € maximum par commune et par an, pour la réalisation d'équipements communaux, dans les limites des inscriptions budgétaires.

Il est institué pour développer l'investissement dans ses communes rurales en leur permettant de réaliser des équipements s'inscrivant dans un programme de développement territorial. Les fonds de concours viennent en complément des autres aides ou subventions existantes. Ce pacte financier de solidarité communale que sont les fonds de concours, peut participer ainsi de manière efficace et rapide à réaliser de petits projets dans les communes du territoire, et ainsi permettre à chaque commune membre d'avoir un retour pour ses administrés. Ces fonds de concours étaient existants depuis plusieurs années sur l'ancienne Communauté de Communes Bois-

2 Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

4 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

II Groupe de compétences optionnelles

1 Réflexion, étude, participation et portage de projets dans les domaines des énergies renouvelables.

2 Plan local de l'habitat.

3 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

4 Création d'un CIAS pour la gestion d'établissement pour personnes âgées d'intérêt communautaire de type foyer logement, résidence autonomie. Création et gestion de centres de loisirs sans hébergement. Création et gestion de modes de garde collectifs pour les 0-6 ans hors périscolaire. Mise à disposition de moyens pour les Relais Assis-tantes Maternelles. Action visant à favoriser le maintien à domicile ou le confort collectif des personnes âgées, handicapées ou en état de dépendance.

5 Création et gestion de maisons de services au public.

III Groupe des Compétences Facultatives

1 Participation ou mise en œuvre d'actions culturelles, inscrites au contrat culturel de territoire signé avec le Département du Cher et la Région Centre Val de Loire.

2 Etudes et réalisation de tout projet de nature à accompagner l'organisation médicale et/ou paramédicale de santé sur l'ensemble du territoire.

3 Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

4 Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

5 Etude, aménagement et gestion de zones de loisirs d'intérêt communautaire.

6 Balisage de sentiers de randonnées d'intérêt communautaire.

7 Infrastructures de recharge pour véhicules électrique.

chaud Marche et ont permis la réalisation de plusieurs projets sur Préveranges, Châteaumeillant, St-Priest la Marche, Reigny, St-Saturnin et Culan.

Uniquement les travaux d'investissement liés au patrimoine communal à vocation touristique et environnemental sont éligibles.



SANTÉ

La santé dans le Berry Grand Sud

Consciente des problèmes que la désertification médicale avérée ou à venir va poser à tous ses habitants, la Communauté de Communes Berry Grand Sud a décidé de prendre la compétence « santé » : «études et réalisations de tout projet de nature à accompagner l'organisation médicale ou para médicale sur l'ensemble du territoire» afin de mener une politique active et de prévention en soutenant les projets existants et ceux qui verront le jour.

En effet, il est essentiel qu'une vision globale de notre territoire soit prise en compte pour assurer à chacun les services médicaux et paramédicaux qu'il est en droit d'attendre.

Cette vision s'appuie sur l'engagement qui a été pris de faire aboutir les initiatives locales qui sont déjà en bonne voie et de créer, à partir de ces projets, une synergie qui profitera à l'ensemble de nos 32 communes.

La Communauté de Communes Berry Grand Sud porte actuellement deux projets de Maison de Santé :

- Celui de Culan : Les professionnels de santé (médecins, infirmières, kinésithérapeute, chirurgien dentiste..) conscients de la situation médicale dans leur secteur, se sont réunis en Association de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Val d'Arnon en janvier 2015. Après un travail de groupe pour élaborer leur projet MSP, avec l'ingénierie de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), ils ont rencontré les représentants de l'Etat et l'ARS (Agence Régionale de Santé)

Centre de loisirs

Projet :

Compte tenu de la vétusté des locaux et fort de la dynamique qui est générée par le centre de loisirs, la CDC envisage, courant 2016, la construction d'un nouveau centre de loisirs sur la commune du Châtelet.

Ce nouveau centre sera construit sur un terrain d'une superficie de 1615 m² cédé par la commune du Châtelet pour l'euro symbolique. Le permis de construire est en instruction auprès des services de l'état.

Cette nouvelle structure sera fonctionnelle et adaptée aux activités centre de loisirs. Il pourrait être terminé fin 2016.

Actualités :

Les centres de loisirs du Châtelet, Châteaumeillant et Saulzais ont été ouverts tout l'été avec une fréquentation constante de 35 à 40 enfants. De nombreuses activités et sorties ont été proposées par l'équipe d'animation.

Activités :

Tir à l'arc, constructions de jardinières en bois avec des matériaux de récupération, poterie, fabrication de boîtes à crayons, d'albums photos, peinture sur vitrail, ateliers cuisine, jardinage. De nombreux jeux d'extérieur...jeux de piste,courses de relais, basket, olympiades.

et obtenu un accord de principe pour les soutenir dans leurs démarches. Le projet architectural est quasiment achevé tandis que le projet de soins est en cours d'écriture.

- Celui de Châteaumeillant : A la demande des professionnels de santé des locaux avaient été identifiés pour les accueillir : il s'agit d'un bâtiment de l'ancien EHPAD donnant rue Bazannerie, au rez-de-chaussée (l'étage devant servir à loger des associations châteaumeillantes restera la propriété de la Commune). Les professionnels de santé : médecins, infirmières, kinés et autres professionnels paramédicaux se sont regroupés en une association, l'Association de Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Châteaumeillant. Aidée par les services de l'état, les professionnels de santé travaillent actuellement sur leur projet de soin.

A ceux-ci s'ajoutent des projets de mise à disposition de locaux pour les professionnels de santé :

Pour maintenir et assurer la pérennité de l'activité des paramédicaux sur la commune du Châtelet, celle-ci avait envisagé de réhabiliter des locaux existants. Compte tenu de la modification des compétences de la CDC, ce projet, qui au départ, était communal devient communautaire.

Un autre projet dans ce sens émerge dans la commune de Préveranges.

La Communauté de Communes étudiera tout nouveau projet d'hébergement des professionnels de santé qui pourrait voir le jour afin de renforcer l'offre des services médicaux sur le territoire.



Sorties :

Le Pal, piscine, bowling d'Issoudun, maison de l'eau à Neuvy sur Barangeon, acrobbranche à Sidiailles, le pôle du Cheval et de l'Âne à Lignières, visite d'une ferme pédagogique à Jars, randonnées à vélo.

Ces centres de loisirs sont des lieux où petits et grands se sentent bien. Ils apprennent à vivre ensemble, à partager, à devenir citoyens.

Le centre de loisirs du Châtelet est ouvert pendant toutes les vacances scolaires et le mercredi après midi, ceux de Châteaumeillant et de Saulzais uniquement les 2 mois d'été.



Le marché au cadran

La Communauté de Communes Berry Grand Sud, sensible aux problèmes rencontrés par les éleveurs lors de la fièvre catarrhale et de ses conséquences financières pour la SA Cadran, entraînant une baisse d'activités pendant plusieurs semaines, a décidé, à l'unanimité de son Conseil Communautaire d'alléger les charges de la SA Cadran, à hauteur de 5611 euros au titre de l'année 2015.

En effet, la Communauté de Communes est propriétaire des locaux. Elle investit régulièrement, et particulièrement cette année encore, puisque il a été réalisé pour environ 14 000 € HT de travaux divers sur le site (filet brise vent, système d'interphone, débitmètre...).

La Communauté de Communes Berry Grand Sud représente un territoire d'élevage, elle est aux côtés de ses éleveurs et de la SA CADRAN, vitrine économique de toute une filière.

ÉCONOMIE



Personnel

Bienvenue aux nouveaux agents

Aurélie Gueret, adjointe administrative, est arrivée le 1^{er} octobre 2015 en remplacement de Magalie Andre. Aurélie est chargée de l'accueil, du suivi des dossiers d'assainissement non collectif, de la mise à jour du site internet et assiste Nelly Bridon Directrice des centres de loisirs.

Rappel : La Communauté de Communes vous accueille tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
Tél. 02 48 56 37 92 - contact@cdc-berry-grand-sud.fr

Soucieuse d'engager le territoire dans la transition énergétique et écologique au travers d'actions concrètes de court et long terme, la Communauté de Communes s'est portée volontaire en répondant à un appel à projet de l'Etat «Territoires à Énergies Positives pour la Croissance Verte».

Dans ce cadre, **Guillaume Bauduceau** a été recruté au 15 novembre 2015 en tant que chargé de mission pour permettre la réussite de cet important programme. Ce poste consacré uniquement aux missions relatives à la croissance verte fait partie intégralement du programme et par conséquent est subventionné à hauteur de 80 %. Il s'agit d'abord d'un projet territorial global, dont la priorité est d'accélérer les économies d'énergie, l'émergence d'une société bas-carbone, et le développement des énergies renouvelables, dans une logique d'aménagement durable des territoires.

Le projet déposé par la Communauté de Communes «**la croissance verte : un défi pour le boischaud !**» met l'accent sur la production d'énergies renouvelables : le bois, la méthanisation, l'éolien et le photovoltaïque.

Ce projet a été désigné lauréat en février 2015, le seul ayant obtenu cette qualification pour le département du Cher faisant ainsi partie des 9 lauréats de la Région Centre Val-de-Loire.